

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS EN « JARDINS ET ESPACES VERTS »

Pour info...

LES RISQUES

L'utilisation de la débroussailleuse peut générer plusieurs types de risques :

- **PROJECTION** de cailloux, poussières ou autres objets au niveau du corps ou du visage de l'opérateur, voire d'un tiers (collègues ou public) se trouvant à proximité ;
- **CHUTE** lors d'un travail sur terrain humide, en pente ou accidenté ;
- **COUPURE** lors du déboufrage ou de l'entretien de l'outil de coupe ;
- **INCENDIE** lors du remplissage du réservoir de carburant ;
- **HEURT** par un tiers lié à la circulation routière ;
- **BRULURE** au contact du moteur ;
- **BRUIT** émis par la machine (bruit > 85 dB(A)) ;
- **MANUTENTION MANUELLE** de la machine (non port ou mauvais réglage du harnais) ;
- **VIBRATION** de l'appareil (troubles circulatoires ou nerveux au niveau des mains).

L'ORGANISATION DU CHANTIER

Quelques étapes clefs sont à réaliser pour éviter les accidents de travail :

EFFECTUER UNE RECONNAISSANCE du terrain à débroussailler, enlever les objets tels que les bouteilles, sacs plastiques, fils de fer, pierres ...

ÉVALUER LA TOPOGRAPHIE du terrain (pente, obstacles ...)

CHOISIR UNE MACHINE APPROPRIÉE et utiliser l'outil de coupe le mieux adapté au type de végétaux à couper (fil, couteau, disque ...)

VÉRIFIER L'ÉTAT D'USURE de l'outil de coupe (remplacer tout appareil de coupe courbé, fissuré ou endommagé) et le fixer solidement

S'assurer que **LE CARTER DE PROTECTION** de la lame et les autres dispositifs de sécurité sont en place et fonctionnent correctement



ÉQUILIBRER LA MACHINE en réglant le harnais et les poignées de commandes en fonction de la taille de l'agent et du type de travaux à réaliser

FAIRE LE PLEIN D'ESSENCE avant de commencer, pendant que le moteur est froid, dans un endroit aéré. **NE PAS FUMER.**

Mettre les **ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE** nécessaires

DÉMARRER la débroussailleuse sur un sol plat, l'outil de coupe ne devant rien toucher

CONTRÔLER le bon fonctionnement des principaux organes de commande de l'outil (contrôler le ralenti : l'outil de coupe doit être immobile si la manette de gaz est au repos)



Penser à vérifier régulièrement lors du chantier la présence ou non de personnes susceptibles de recevoir des projectiles

LE REGLAGE DU HARNAIS

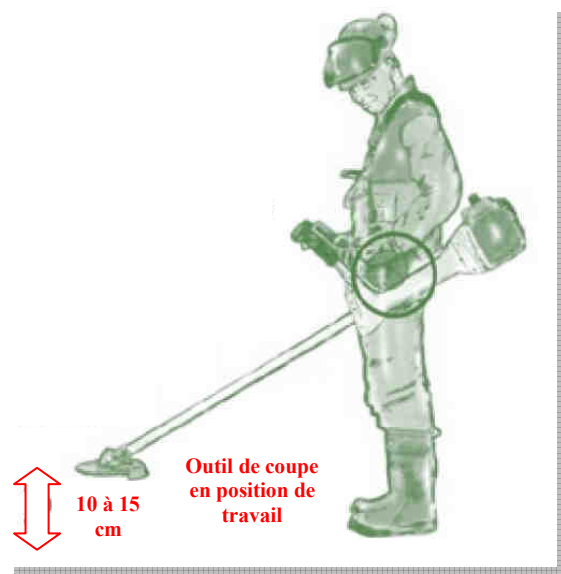
Le harnais est un équipement indispensable pour assurer un travail régulier aussi bien en terme de précision de travail qu'en gestion de l'effort.

Le harnais doit permettre de répartir la charge sur les épaules et les hanches de manière à ce que le poids de la débroussailleuse soit uniformément partagé.

La plaque fémorale peut s'ajuster vers l'avant ou vers l'arrière pour que la tête de la débroussailleuse se place naturellement au centre au devant du travailleur.

Le crochet de fixation doit être muni d'un ressort et d'un linguet de sécurité fonctionnel. Ce harnais doit comporter un dispositif de dégagement rapide.

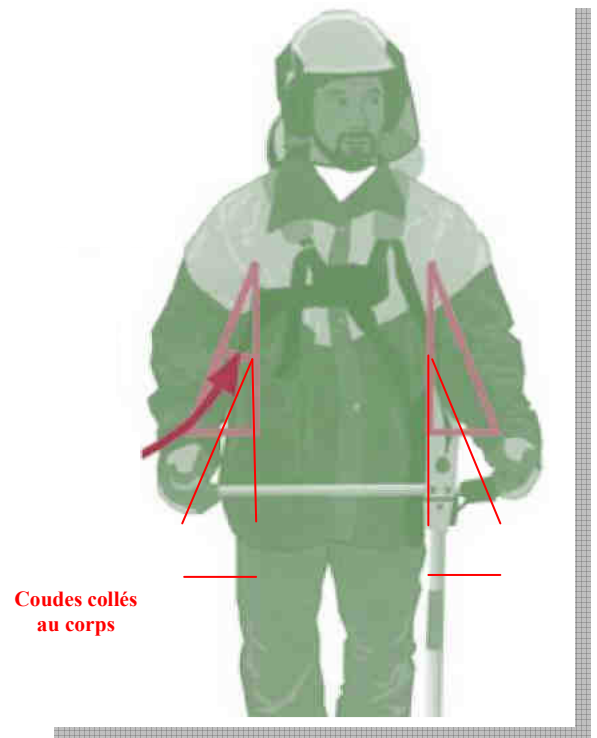
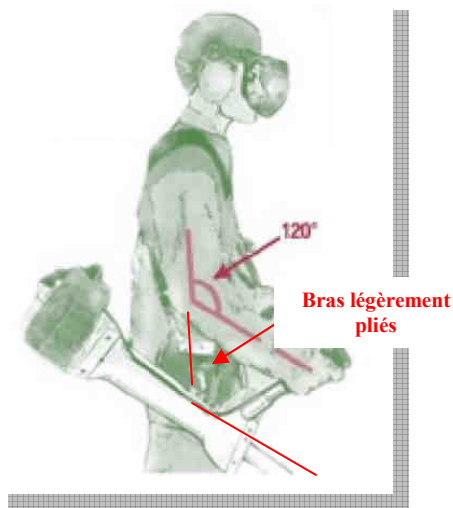
Afin d'obtenir une hauteur normale de la lame, il suffit de régler l'équilibrage en déplaçant le crochet de fixation vers l'avant ou vers l'arrière (placer le crochet de fixation à environ 10 cm), de telle sorte que la lame se trouve à environ 10 à 15 cm du sol.



ERGONOMIE DES POIGNEES

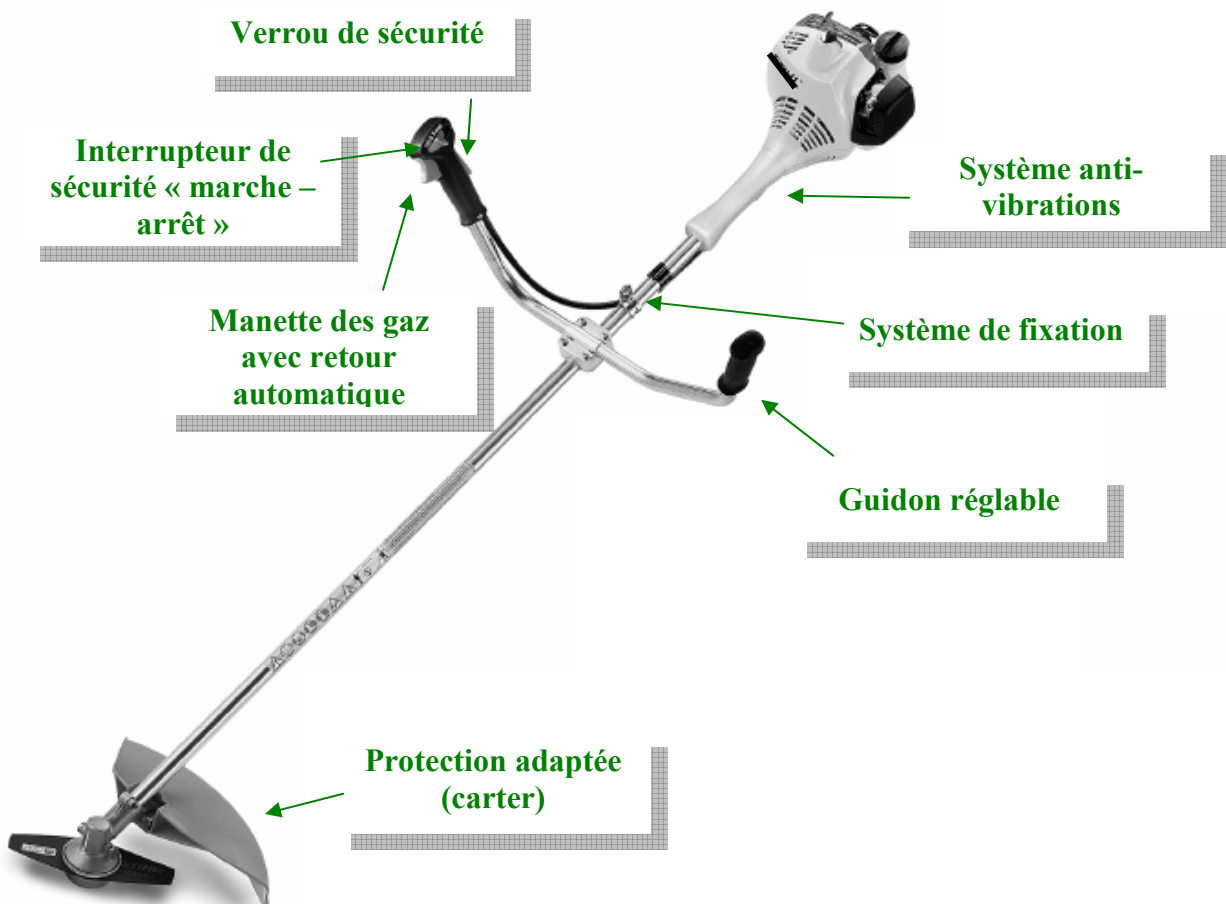
Les poignées doivent s'ajuster de manière à obtenir un angle d'environ 120 ° entre le bras et l'avant bras.

La poignée de la « commande des gaz » doit être ajustée de façon à maintenir le poignet en ligne droite avec l'avant bras.



DISPOSITIFS DE SECURITE DE LA DEBROUSSAILLEUSE

La débroussailleuse possède plusieurs dispositifs qui empêchent de se blesser. Il faut s'assurer de la présence et du fonctionnement de chacun d'entre eux. Bien entendu, aucune modification ne doit être effectuée aux pièces d'origine.



LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :



Sur un chantier, il est indispensable d'avoir une trousse de secours

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service Prévention des Risques Professionnels de la MSA Midi-Pyrénées Nord :



Albi : 05.63.48.40.01

Cahors : 05.63.21.61.99

Montauban : 05.63.21.61.99

Rodez : 05.65.75.39.16

Fax : 05.63.21.61.74